



ÉDUCATION,
FAMILLE

INSCRIVEZ-VOS ENFANTS AUX CLASSES PASSERELLES - RENTRÉE 2024

La classe passerelle est un dispositif mis en place grâce à un partenariat entre l'Éducation Nationale et la Mairie de Mantes-la-Jolie qui vise à permettre aux enfants de 2 ans un « passage en douceur » entre la maison et l'école. Les demandes d'admissions commencent dès aujourd'hui.

Publié le 18 mars 2024

Vous souhaitez faciliter l'entrée à l'école de votre enfant né en 2022 ?

Demande d'admission à faire dès à présent et jusqu'au 15 mai pour l'année scolaire 2024-2025 !

La

[classe passerelle](#)

accueille le matin des enfants de 2 ans, qui ne sont pas accueillis en collectivité (crèche, halte-garderie) avec leur parent.

Si vous habitez le quartier du Val Fourré, n'hésitez pas à contacter la

[classe passerelle](#)

la plus proche de votre domicile pour prendre **RDV** auprès du directeur d'école afin de faire une **demande d'admission** :

- **Classe passerelle École Les Anémones**
Rue Jean-Atoine Chaptal - 01 30 94 03 80
- **Classe passerelle École Les Gentianes**
Rue Jean Racine - 01 30 94 18 75
- **Classe passerelle École Les Glycines**
Rue du Dr Bretonneau - 01 30 33 23 19
- **Classe passerelle École Les Violettes**
Rue Duguay Trouin - 01 30 94 18 91
- **Classe passerelle École Henri-Matisse**
Rue Henri Matisse - 01 34 00 15 30

La **classe passerelle** a pour but de favoriser l'accompagnement d'un groupe familial (parents/enfant) pour donner à l'enfant dès son plus jeune âge, le maximum de chance de s'intégrer dans le système scolaire et plus généralement dans un système social. Ce dispositif a pour but de favoriser dès la première année d'école, les chances de réussite de l'enfant.

C'est une réelle transition entre la maison et la maternelle, tant au niveau du développement de leur imagination, leur créativité que de leur habitude à vivre dans un groupe d'enfants et d'adultes.

Dans ce dispositif, les parents s'engagent à être présents régulièrement dans la classe.

POUR QUI ?

Les enfant de 2 ans et leurs parents, issus d'un secteur REP+, ayant peu ou pas fréquenté d'accueil collectif.

QUAND ?

4 fois par semaine, le matin uniquement.

COMMENT ?

La demande d'admission se fait directement auprès de la classe passerelle. Une commission, composée d'agents de la Ville et d'un membre de l'Éducation Nationale, décide des admissions. Une fois la décision prise, les familles sont recontactées.

[Plus d'infos en suivant ce lien](#)

.